

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 1251 du 14 juin 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1814697S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 2398 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727084S),

Décide:

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2018 :

Le Franc Damien NIGEND : 198 293 NLS : 8 055 485

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2018 :

France Hervé NIGEND : 136 746 NLS : 5 323 933

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 juin 2018.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'armement,
D. RÉMOND*